

## **POLITIQUE D 08 – Certificats, diplômes et baccalauréats**

Approuvé par :	Conseil d'administration
Date d'entrée en vigueur :	24 avril 1999
Remplace :	n/a
Date de révision :	18 octobre 2024
Date de la prochaine révision :	2029
Secteur :	Enseignement
Responsable :	Vice-présidence – Enseignement

### **OBJECTIF**

Attribuer des attestations aux personnes diplômées qui ont satisfait aux exigences d'un programme de formation, définies en termes de compétences professionnelles et approuvées par le ministère des Collèges et Universités lors de l'approbation du programme ou de la formation.

### **PORTÉE**

La présente politique s'adresse aux membres du personnel et à la population étudiante du Collège Boréal.

### **DÉFINITIONS**

<b>Mot/terme</b>	<b>Définition</b>

### **ÉNONCÉ**

Conformément aux directives du ministère des Collèges et Universités relatives aux attestations d'études, il incombe au Collège d'attribuer des attestations aux personnes diplômées qui ont satisfait aux exigences d'un programme de formation, définies en termes de compétences professionnelles et approuvées par le ministère lors de l'approbation du programme ou de l'activité de formation.

Le Collège reconnaît et décerne les titres de compétence suivants, conformément à la directive exécutoire « Cadre d'élaboration des programmes d'enseignement » et à l'approbation ministérielle, sur lesquels figurent le logo, les armoiries, le sceau du conseil d'administration, les signatures de la présidence et du registraire, ainsi que la mention « en vertu de l'autorité de son conseil d'administration, décerne... ».

**a. Certificat d'études collégiales de l'Ontario (CECO)**

- Programmes identifiés par un code ministériel débutant par « 4 »;
- En général, ces programmes s'étendent sur 2 étapes, avec une durée approximative de 600 à 700 heures d'études.

**b. Diplôme d'études collégiales de l'Ontario (DECO)**

- Programmes identifiés par un code ministériel débutant par « 5 »;
- En général, ces programmes s'étendent sur 4 étapes scolaires, avec une durée approximative de 1 200 à 1 400 heures d'études.

**c. Diplôme d'études collégiales de l'Ontario – niveau avancé (DECAO)**

- Programmes identifiés par un code ministériel débutant par « 6 »;

- En général, ces programmes s'étendent sur 6 étapes scolaires, avec une durée approximative de 1 800 à 2 100 heures d'études.

**d. Certificat postdiplôme de l'Ontario (CPDO)**

- Programmes identifiés par un code ministériel débutant par « 7 »;
- En général, ces programmes s'étendent sur 2 étapes scolaires, avec une durée approximative de 600 à 700 heures d'études.

**e. Baccalauréat général**

- Programmes identifiés par un code ministériel débutant par « 8 »;
- Ces programmes s'étendent sur 6 à 8 semestres (normalement de 90 à 120 crédits ou l'équivalent)

**f. Baccalauréat spécialisé**

- Programmes identifiés par un code ministériel débutant par « 8 »;
- Huit semestres ou plus (normalement 120 crédits ou l'équivalent). Ils peuvent inclure une expérience professionnelle obligatoire (p. ex., stages et contrats de travail sous supervision, internats, programmes coopératifs).

**g. Certificat d'études du Collège Boréal (CECB)**

- Programmes approuvés uniquement par le conseil d'administration, d'une durée de moins d'un an, mais non approuvés par le ministère;
- 

**h. Attestation d'études du Collège Boréal (AECB)**

- Reconnaît des formations relevant de l'autorité des gestionnaires du Collège;
- Décernée à une personne ayant réussi une formation ou une série de formations sans crédit;
- Porte uniquement le logo du Collège Boréal, le sceau du registrariat et la signature du registraire;
- Le nom de l'attestation est à la discrétion du Collège Boréal, sauf lorsqu'il concerne un titre reconnu au palier provincial;
- Le Collège délivre les attestations suivantes :
  - Attestation de satisfaction aux exigences théoriques pour un programme d'apprentissage et préapprentissage – disponible en français seulement;
  - Attestation de formation (avec exercices pratiques de nature formative et/ou sommative) – disponible en français et en anglais;
  - Attestation de participation (sans exercices pratiques) – disponible en français et en anglais;
  - Certificat de réussite / Certificate of Achievement – disponible en français et en anglais.